

Mobilité Sûre des Jeunes

NOTE DE POSITION

Engagement et contribution des autorités locales pour une mobilité sûre pour les enfants et jeunes migrants



enda
Jeunesse Action
International

INTRODUCTION

Les flux migratoires augmentent sous l'effet des crises (climat, conflits, pauvreté) qui fragilisent les moyens de subsistance, poussant de nombreux enfants et jeunes à migrer en quête d'opportunités vitales.

Les villes et zones de transit, déjà confrontées à des services publics limités, subissent une forte pression, nourrissant parfois un sentiment anti-migrants qui menace la cohésion sociale et complique l'intégration des enfants et jeunes migrants (EJM).

Cette situation interpelle les autorités locales, responsables de la protection des droits fondamentaux de tous, y compris des enfants en mobilité. Leur rôle est déterminant pour prévenir les mobilités précoces, promouvoir un développement local inclusif et garantir un environnement favorable où chaque enfant ou jeune peut se développer et contribuer à la communauté.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les collectivités locales, en tant que relais décentralisés de l'État, sont garantes des droits humains, notamment pour les populations vulnérables comme les EJM. Elles doivent créer les conditions permettant de préserver la dignité, la résilience et les droits fondamentaux de ces enfants et jeunes migrants en facilitant leur accès aux services sociaux, à l'éducation, à la santé et à la protection. Elles ont l'obligation d'intégrer les problématiques des enfants et jeunes, y compris migrants, dans les plans et budgets de développement local, à travers une approche participative et sensible aux droits humains.

Ce rôle implique aussi de nouer des partenariats avec les organisations spécialisées pour offrir des solutions adaptées, construire des environnements inclusifs et permettre aux enfants et jeunes migrants de définir leur propre parcours de vie dans un cadre protecteur fondé sur les droits.

DES COLLECTIVITÉS LOCALES QUI PEINENT À ASSUMER LEUR MISSION

Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord, la décentralisation est encore fragile. Les collectivités locales manquent de capacités, de moyens et d'ancrage institutionnel pour répondre efficacement aux besoins des populations vulnérables.

Les EJM souffrent de marginalisation, discrimination, stigmatisation, insécurité et traitement indigne dans plusieurs zones de transit ou de destination, aggravés par le faible engagement des autorités locales.

Ce manque d'implication constitue à la fois une cause des mobilités (dans les zones de départ, faute d'opportunités et de protection) et un facteur de vulnérabilité dans les zones d'accueil où les enfants sont parfois victimes de refoulements violents ou de répression.

La voix des collectivités doit devenir audible face aux souffrances des enfants et jeunes migrants ; la solidarité doit primer sur l'indifférence.

L'ENGAGEMENT DES AUTORITÉS LOCALES : UN LEVIER CONTRE LA STIGMATISATION

Pour les enfants et jeunes engagés du MAEJT, l'implication active des autorités locales est un impératif. Leur leadership peut favoriser la cohabitation pacifique, déconstruire les préjugés, soutenir les initiatives éducatives et sociales, et créer des espaces protecteurs.

En intégrant la question des EJM dans les stratégies de développement local, les autorités locales contribuent à renforcer l'inclusion, prévenir les tensions sociales et promouvoir le vivre-ensemble. Les EJM représentent un potentiel pour le développement local ; faciliter leur accès aux services de base et lever les barrières sociales favorisent leur intégration et renforcent la cohésion communautaire.

DES INITIATIVES LOCALES PROMETTEUSES À VALORISER

Plusieurs approches communautaires émergent dans les zones de départ, souvent portées par des individus ayant vécu la migration. Ces initiatives créent des activités économiques locales pour fixer les jeunes et prévenir des départs risqués.

Dans les zones de transit ou de destination, certaines collectivités locales mettent en place :

- * des espaces communautaires pour l'accueil et le soutien socioéducatif des EJM ;
- * des alternatives éducatives (alphabétisation, cours accélérés, formations) adaptées aux besoins et réalités de ces jeunes ;
- * des mécanismes de planification et budgétisation sensibles aux droits humains, garantissant la prise en compte des enfants et jeunes dans les priorités locales.

Ces expériences montrent le potentiel d'un engagement local structuré et durable pour renforcer la résilience des EJM et faciliter leur intégration.

RECOMMANDATIONS

Pour renforcer la contribution des collectivités locales au bien-être et à la protection des EJM, il est recommandé de :

1. Répondre à la montée des sentiments anti-migrants, notamment par des déclarations publiques, des campagnes de sensibilisation et des politiques favorisant l'inclusion et la diversité.
2. Sensibiliser les communautés pour changer les perceptions négatives concernant certaines catégories d'EJM (filles, enfants en situation de rue, adolescentes travaillant), en valorisant leur dignité et leurs aspirations.
3. Intégrer l'approche fondée sur les droits dans la planification et la budgétisation locales (processus participatifs sensibles aux droits des enfants et jeunes).
4. Adapter les services publics locaux pour tenir compte de la diversité culturelle, sociale et ethnique des résidents, y compris les populations migrantes.
5. Renforcer ou mettre en place des services de soutien psychosocial pour les EJM, en partenariat avec les organisations compétentes.
6. Intensifier la mobilisation communautaire pour prévenir les préjugés, promouvoir le vivre-ensemble et renforcer la paix dans les zones de transit et de destination.

